

République française

Département du Lot

COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 15 novembre 2023

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 09/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 6

Présents : Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Laurence LUCOTTE par Olivianne BELKADI, Bruno WIDENMANN par Gérard DOREMUS, Malika BEAUDET par Gérard MAGNE, Sonia PAGES par Francis JAMMES

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Yves BAISSAC

Objet: Adressage - Validation des noms de rue et numéros - DE_2023_5_1

Le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal

Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,

Décide la création des voies et des numéros suivants :

RF
Impasse du Mas du Pourzénel
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/12/2023
046-214000942-20231115-DE_2023_5_1-DE

39 65 83 84 94 131 161 187 222 235 236 255

Route de GRAMAT	3 70 97 1457
Chemin du Mas d'Ourgnaguel	388 416 420 431 469 484 514
Route de l'Aérodrome	1611 1932 2835
Chemin du Mas de Béral	31 344 375
Route de FIGEAC	675
Chemin de Bens	580
Chemin de la Place del Sol	14 58 59 85 94 111 154 208 221 262 268 340 402 431 434 489 554 584 620 656 689
Chemin du Dolmen	56
Chemin Secret	286
Route de GREZES	50 134 172 424 2078 2109 2400 2451 2901
Route de LIVERNON	2022
Chemin de Lamalèze	120 190 473
Chemin de Pierre Longue	156 292
Chemin de la Placerelle	18 38 41 56 75 382 467 478 537 561 653
Chemin de Sullé	47 83 132 164 226 262 265
Route de QUISSAC	14 59 162 165 471 566
Chemin du Bois de Lapise	40 98 130 135
Chemin du Moulin	195 233
Impasse du Château	6 9 27
Chemin du Vignal	29 97 215
Chemin des Troupeaux	13 116
Route des Lacs	59 91 108 111 135 181 213 235 414 423 811 1660 1747 1952 2268 2688 2887 3168
Chemin du Pech des Agards	60 234
Chemin du Mas de Chaupet	140
Chemin du Bousquet	220
Chemin du Mas de Lartillou	45 647 751
Impasse du Mas de Glaudi	8 66
Chemin de Ginouillac	823 826 856
Impasse de Salabert	684
Chemin du Peyrefit	523
Chemin du Pouget	41 111 126 137 151 246
Impasse des Rocs	123
Chemin du Mas de Mérigues	111 148 167 172 325 360 369 407 474 620 694
Chemin des Roucayrides	78 84 113
Chemin de Casse Rouge	185
Chemin de Souillet	50 82 84 86 158 192 210 219 507 533 557 651 672
Chemin de l'Oustal	15 44 85 97
Chemin des Cayrous	60 101 118 153 160
Chemin du Mas de Garel	33 65 87 160 195 198 227 295 360 367
Chemin du Mas de Cormes	32 67 78 226 270 282 372 396 493 530 684
Chemin du Caussanel	18 70 112 128 138 152 168 194 210 224 240 291 292 323 387 405 532 534 608 722 643 707
Impasse du Lacquissou	25 45 50
Impasse du Couderc de Bourriol	20 23 51
Impasse de la Garenne	15 67 90



Chemin de la Pierre Martine 148
Chemin Vert 21 61 111
Route du Bourg
11 43 52 57 89 103 149 165 180 187 200 220 254 259 268 296 310
345 362 395 418 437 450 470 514 534
30 60 61 66 80 83 93 103 110 161 183
Chemin de l'Eglise
Chemin de la Borie de 118 175 609 1000 1023 1042
Madame et de Combe Rouge

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance
Yves BAISSAC



Le Maire,
Gérard MAGNÉ



Publication sur le site de la Mairie le :
12/12/2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 7 / 12 / 2023
et publié ou notifié
le 12 / 12 / 20 23



